

LES OUTILS PROFESSIONNELS INDISPENSABLES

ENT (ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL)

L'ENT est le portail numérique de l'établissement

Il permet de :

- ✓ consulter les informations de l'établissement ;
- ✓ accéder à Pronote ou à l'outil de vie scolaire ;
- ✓ communiquer avec les élèves, les familles et les collègues ;
- ✓ déposer des ressources pédagogiques ;
- ✓ accéder à des services et outils numériques.

➔ À CONSULTER
QUOTIDIENNEMENT

LE PORTAIL ARENA

Le portail ARENA (Accès aux Ressources de l'Éducation Nationale et Académiques) donne accès aux applications en ligne de l'Éducation nationale et de l'académie de Créteil.

✉ Pour y accéder, utilisez l'identifiant et le mot de passe de votre messagerie :
@ac-creteil.fr.

Accéder à Arena au lien suivant :

<https://externet.ac-creteil.fr/arena/>



MESSAGERIE PROFESSIONNELLE

Votre adresse académique est le canal officiel de communication avec :

- ✓ votre établissement ;
- ✓ les corps d'inspection ;
- ✓ les services académiques ;
- ✓ les partenaires institutionnels.

✉ Une convocation ou une information importante peut être transmise uniquement par ce biais.

Accéder à la messagerie au lien suivant :

<https://messagerie.education.gouv.fr/>



CONCRET ACCESSIBLE DEPUIS ARENA

CONCRET est un assistant de carrière sécurisé accessible à tout enseignant contractuel avec ses identifiants professionnels.

Dans cet espace vous aurez accès à toutes les informations professionnelles vous concernant ainsi qu'à votre dossier personnel.

Accéder à CONCRET via Arena :

<https://externet.ac-creteil.fr/arena/>



TÉLÉPHONES PORTABLES ET OBJETS CONNECTÉS

Le dispositif « Portable en pause »



Au collège

✓ Mise à l'écart physique et obligatoire du téléphone portable et des objets connectés pendant toute la journée scolaire (rentrée 2025).



Au lycée

✓ Mise à l'écart physique et obligatoire du téléphone portable et des objets connectés pendant toute la journée scolaire (rentrée 2026).

Le droit à la déconnexion



Les informations diffusées via les ENT et logiciels de vie scolaire sont suspendues :

- ✓ de 20h à 7h en semaine ;
- ✓ du vendredi 20h au lundi 7h le week-end.

Le cadre légal



Depuis la loi du 3 août 2018, l'utilisation des téléphones portables et montres connectées est interdite dans les écoles et les collèges.

Cette interdiction s'applique :

- dans les locaux ;
- dans les espaces extérieurs ;
- lors des sorties scolaires, voyages et activités EPS.

Exceptions



- ✓ Usage médical ;
- ✓ Activité pédagogique encadrée par l'enseignant et prévue dans le règlement intérieur.

IA ET PROTECTION DES DONNÉES

RGPD : protéger les données des élèves

L'utilisation d'outils d'IA générative est possible sous réserve du strict respect du RGPD.

⊘ Il est interdit de saisir dans une IA grand public :

- des noms d'élèves
- des évaluations nominatives
- des copies
- toute donnée personnelle ou confidentielle

Ne jamais demander à un élève d'y créer un compte personnel.



✓ Utiliser uniquement des données anonymisées ou publiques.

✓ Privilégier les outils institutionnels accessibles via le GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources).

IA ET APPRENTISSAGES

Des usages adaptés à l'âge des élève

Au collège

- ✓ Utilisation possible dans un cadre pédagogique explicite.
- ✓ Usage accompagné et supervisé par l'enseignant.



Au lycée

- ✓ Utilisation plus autonome possible.
- ✓ Activités intégrées à une démarche pédagogique clairement définie.



L'IA assiste l'enseignant mais ne remplace ni son expertise professionnelle ni sa responsabilité.